

Délibération N° DL2024_100

Objet - Installations conseillers communautaires de la commune de Caraman

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	RAMADE	Jean-Jacques
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RANC	Florence
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	ROUGÉ	Cédric
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	ROUVILLAIN	Thierry
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	RUFFAT	Daniel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	LABATUT	David	VIVIES	Sylvie
CASES	Françoise	LASMAN	Daniel		
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia		
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani		
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius		
CAZENEUVE	Serge	MIR	Virginie		
CESSÉS	Evelyne	NAUTRE	Eva		
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
COURNEDE	Magali	OBIS	Eliane		
CROUX	Christian	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCROYSSSE Sandrine
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	MAZAS CANDEIL	Alexandre	RIAL	Guilhem
ARPAILLANGE	Michel	METIFEU	Marc	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	MIQUEL	Laurent	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Francis	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CLARET	Jean-Jacques	MOUYSET	Maryse	VERCROYSSSE	Sandrine
De La PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick	ZANATTA	Rémy
DUMAS PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger		
ESCRICH FONS	Esther	PEIRO	Marielle		
FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie		
GUERRA	Olivier	PETIT	Evelyne		
IZARD	Christian	POUILLES	Emmanuel		
LATCHÉ	Catherine	RAMOND	Patrice		
LEBRUN	Guillaume	REUSSER	Isabelle		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres titulaires présents : 51
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 69

Monsieur le Président, rappelle aux membres du conseil communautaire, l'élection municipale partielle intégrale et l'élection communautaire du 23 juin 2024 sur la commune de Caraman.

Monsieur le Président rappelle la loi n°2012-403 du 17 mai 2013 disposant qu'à compter de 2024, les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales.

Il précise que conformément à l'arrêté préfectoral du 16 mai 2024, quatre membres ont été fléchés conseillers communautaires, représentant la commune de Caraman.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'à la suite des élections du 23 juin dernier :

Monsieur	CASSAN	Jean-Clément
Madame	COURNEDE	Magali
Monsieur	LASMAN	Daniel
Madame	NAVARRO	Karine

Ont été élu(e)s membres titulaires représentant la commune de Caraman pour siéger au sein du conseil communautaire des Terres du Lauragais.

Monsieur le Président procède à l'installation de :

Monsieur	CASSAN	Jean-Clément
Madame	COURNEDE	Magali
Monsieur	LASMAN	Daniel
Madame	NAVARRO	Karine

En qualité de conseillers communautaires pour la commune de Caraman.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,**

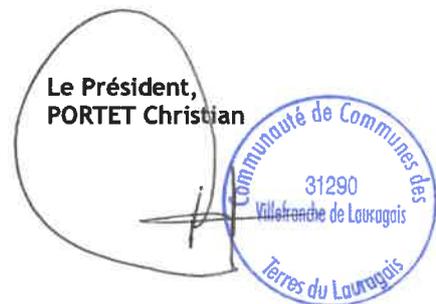
- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur CASSAN Jean-Clément, Madame COURNEDE Magali, Monsieur LASMAN Daniel et Madame NAVARRO Karine en qualité de conseillers communautaires titulaires pour la commune de Caraman,
- **MANDATE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **ADRESSE** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
BARTHES Serge**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2024_101

Objet - Election au poste de 10^{ème} Vice-Président

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	RAMADE	Jean-Jacques
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RANC	Florence
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	ROUGÉ	Cédric
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	ROUVILLAIN	Thierry
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	RUFFAT	Daniel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	LABATUT	David	VIVIES	Sylvie
CASES	Françoise	LASMAN	Daniel		
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia		
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani		
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius		
CAZENEUVE	Serge	MIR	Virginie		
CESSÉS	Evelyne	NAUTRE	Eva		
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
COURNEDE	Magali	OBIS	Eliane		
CROUX	Christian	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCROYSE Sandrine
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	MAZAS CANDEIL	Alexandre	RIAL	Guilhem
ARPAILLANGE	Michel	METIFEU	Marc	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	MIQUEL	Laurent	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Francis	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CLARET	Jean-Jacques	MOUYSET	Maryse	VERCROYSE	Sandrine
De La PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick	ZANATTA	Rémy
DUMAS PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger		
ESCRICH FONS	Esther	PEIRO	Marielle		
FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie		
GUERRA	Olivier	PETIT	Evelyne		
IZARD	Christian	POUILLES	Emmanuel		
LATCHÉ	Catherine	RAMOND	Patrice		
LEBRUN	Guillaume	REUSSER	Isabelle		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 51

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 69

Vu la délibération n°DL2020_101 portant élection des vice-présidents de la communauté de Communes des Terres du Lauragais,

Vu la délibération n°DL2022_178 portant suppression de deux postes de vice-présidents et ramenant le nombre de vice-président à 10.

Vu l'Election municipale partielle complémentaire de CARAMAN du 23 juin 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle que les vice-présidents sont élus(e)s selon les mêmes modalités que le président, (art.L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du CGCT).

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'à la suite de l'Election municipale partielle complémentaire de CARAMAN du 23 juin 2024, un poste de vice-président est vacant à savoir le 10^{ème} poste de vice-président.

Monsieur le Président fait appel à candidature au poste de 10^{ème} vice-président.

Se portent candidat(e)s au poste de 10^{ème} vice-président :

- Monsieur : CASSAN Jean-Clément
- Monsieur : LASMAN Daniel

Monsieur le Président, demande aux membres du conseil de bien vouloir procéder aux votes

1- Election du 10^{ème} vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	69
Nombre de suffrages déclarés nuls	03
Nombre de votes blancs	01
Nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CASSAN Jean-Clément	31	Trente et un
LASMAN Daniel	34	Trente quatre

Monsieur LASMAN Daniel est proclamé 10^{ème} vice-président.

Le Conseil de Communauté,

- **PROCLAME** le conseiller communautaire suivant élu.
Monsieur LASMAN Danielle est élu 10^{ème} vice-président
- **INSTALLE** ledit conseiller communautaire élu en qualité de vice-président tel que décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADRESSE** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

S'LO

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N°DL2024_102

Objet - Augmentation du nombre de membre du Bureau

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	RAMADE	Jean-Jacques
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RANC	Florence
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	ROUGÉ	Cédric
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	ROUVILLAIN	Thierry
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	RUFFAT	Daniel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	LABATUT	David	VIVIES	Sylvie
CASES	Françoise	LASMAN	Daniel		
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia		
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani		
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius		
CAZENEUVE	Serge	MIR	Virginie		
CESSÉS	Evelyne	NAUTRE	Eva		
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
COURNEDE	Magali	OBIS	Eliane		
CROUX	Christian	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	MAZAS CANDEIL	Alexandre	RIAL	Guilhem
ARPAILLANGE	Michel	METIFEU	Marc	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	MIQUEL	Laurent	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Francis	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CLARET	Jean-Jacques	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
De La PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick	ZANATTA	Rémy
DUMAS PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger		
ESCRICH FONS	Esther	PEIRO	Marielle		
FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie		
GUERRA	Olivier	PETIT	Evelyne		
IZARD	Christian	POUILLES	Emmanuel		
LATCHÉ	Catherine	RAMOND	Patrice		
LEBRUN	Guillaume	REUSSER	Isabelle		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 51

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 69

Vu la délibération n°DL2020_102 portant détermination du nombre de membres du bureau des Terres du Lauragais en date du 15 juillet 2020,

Vu la délibération DL2022_180 portant Détermination du nombre de membres du Bureau à 25 membres du bureau, soit le Président, les 10 vice-présidents et 14 autres membres du bureau,

Vu l'Election municipale partielle complémentaire de CARAMAN du 23 juin 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3 ;

Monsieur Le Président de la communauté rappelle les dispositions de l'article L. 5211-10 : « *le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.* »

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur l'augmentation d'un membre portant le nombre à 26 membres du bureau, soit le Président, les 10 vice-présidents et 15 autres membres du bureau.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, avec 25 votes pour et 44 votes contre :**

- **DECIDE** de ne pas augmenter le nombre de membres du Bureau tel que présenté ci-dessus.
- **ADRESSE** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
BARTHES Serge**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N°DL2024_103

Objet - Election d'un membre au Centre Intercommunal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	RAMADE	Jean-Jacques
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RANC	Florence
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	ROUGÉ	Cédric
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	ROUVILLAIN	Thierry
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	RUFFAT	Daniel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	KONDYSZYN	Serge	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	LABATUT	David	VIVIES	Sylvie
CASES	Françoise	LASMAN	Daniel		
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia		
CASTAGNÉ	Didier	MAHCER	Abdelrani		
CAZELLES	Jean Pierre	MILHES	Marius		
CAZENEUVE	Serge	MIR	Virginie		
CESSÉS	Evelyne	NAUTRE	Eva		
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
COURNEDE	Magali	OBIS	Eliane		
CROUX	Christian	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	MAZAS CANDEIL	Alexandre	RIAL	Guilhem
ARPAILLANGE	Michel	METIFEU	Marc	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	MIQUEL	Laurent	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Francis	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CLARET	Jean-Jacques	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
De La PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick	ZANATTA	Rémy
DUMAS PILHOU	Bertrand	PEDRERO	Roger		
ESCRICH FONS	Esther	PEIRO	Marielle		
FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie		
GUERRA	Olivier	PETIT	Evelyne		
IZARD	Christian	POUILLES	Emmanuel		
LATCHÉ	Catherine	RAMOND	Patrice		
LEBRUN	Guillaume	REUSSER	Isabelle		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 51

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 69

Vu l'élection municipale partielle complémentaire de CARAMAN du 23 juin 2024.

Vu la délibération du 09/07/2024 n°DL2024_100 d'installation des conseillers communautaires de la commune de Caraman,

Monsieur le Président informe le Conseil que Madame Karine NAVARRO conseillère communautaire de la commune de Caraman était membre du CIAS. Du fait de la fin de son mandat en date du 23 juin 2024, il est nécessaire de procéder à son remplacement ou à sa réinstallation.

Il précise que les administrateurs représentant l'organe délibérant de l'EPCI sont désignés en son sein au scrutin majoritaire à deux tours. Le scrutin est secret. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Se portent candidat(e)s :
Madame COURNEDE Magali

Le Président fait procéder au vote.
L'élection se déroule à bulletin secret

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants	69
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de votes blancs	14
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COURNEDE Magali	55	Cinquante cinq

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré DECIDE

- De DESIGNER comme représentant de la communauté de communes des Terres du Lauragais pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales des Terres du Lauragais l'élue suivante :

Madame COURNEDE Magali

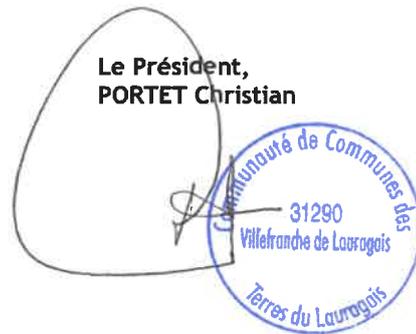
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2024_104

Objet - Elaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS)

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	RANC	Florence
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	ROUGÉ	Cédric
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	ROUVILLAIN	Thierry
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	RUFFAT	Daniel
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	SAFFON	Sébastien
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	SIORAT	Florence
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	STEIMER	John
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	TOUJA	Michel
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	VIVIES	Sylvie
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel		
CASES	Françoise	MALMAISON	Patricia		
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani		
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius		
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie		
CAZENEUVE	Serge	NAUTRE	Eva		
CESSÉS	Evelyne	NAVARRO	Karine		
COLOMBIES	Christophe	OBIS	Eliane		
COURNEDE	Magali	PORTET	Christian		
CROUX	Christian	POUS	Thierry		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LEBRUN	Guillaume	REUSSER	Isabelle
ARPAILLANGE	Michel	MAZAS CANDEIL	Alexandre	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent	ROS-NONO	Francette
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
De La PANOUSE	Geoffroy	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
DUMAS PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick	ZANATTA	Rémy
ESCRICH FONS	Esther	PEDRERO	Roger		
FIGNES	Jean-Claude	PEIRO	Marielle		
GUERRA	Olivier	PERA	Annie		
HEBRARD	Gilbert	PETIT	Evelyne		
IZARD	Christian	POUILLES	Emmanuel		
LATCHÉ	Catherine	RAMOND	Patrice		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 7

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 69

Monsieur le président rappelle que le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil innovant de la lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, introduit par la loi Hôpital Patients Santé et Territoire (HPST) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016. Le CLS est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale ou un Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé garantissant la participation des usagers.

Il est l'expression des dynamiques territoriales partagées, il favorise l'articulation entre projet régional de santé et démarches locales en faveur de la santé des populations.

Le contrat local de santé participe donc à :

- la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé
- la promotion de la santé, de la prévention, des politiques de soins, de l'accompagnement médico-social
- la consolidation des partenariats opérationnels autour d'un projet commun, inscrits dans la durée, pour une véritable synergie d'action santé au profit de la population
- la mise en œuvre d'une politique régionale de santé à partir des axes stratégiques du Projet Régional de Santé en adéquation avec les besoins locaux

Monsieur le président rappelle également les réflexions engagées au niveau de l'intercommunalité concernant le Contrat local de Santé depuis 2022, conformément à l'un des axes de la convention territoriale globale et Il informe les membres présents de l'avis majoritairement favorable des élus en conférence des maires du 11 juin 2024 (37 pour et 10 abstentions) pour lancer le processus et notamment le contrat de préfiguration.

Les étapes préalables à la signature d'un CLS sont les suivantes :

1. *Cosignature du CLS de préfiguration : Rédaction d'un portrait de santé actuel et projeté et définition de la gouvernance*
2. *Rédaction du CLS : Une démarche « projet » conjointe et participative avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du territoire, les acteurs locaux, les citoyens et les institutions, portant sur l'offre, les besoins et les attentes.*
3. *Cosignature du CLS : document cadre qui précise les enjeux de santé du territoire et un plan d'action sur 5 ans.*

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,**

Après en avoir délibéré DECIDE avec 2 votes contre, 2 abstentions et 65 vote pour :

- **D'APPROUVER** l'élaboration du Contrat Local de Santé tel que présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
BARTHES Serge**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N°DL2024_105

Objet - Modification statutaire de la communauté de communes des Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	RANC	Florence
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric
BARRAU	Valéry	FAURE GIRARDIN	Christel	ROUVILLAIN	Thierry
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	STEIMER	John
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	TOUJA	Michel
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	VIVIES	Sylvie
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel		
CASES	Françoise	MALMAISON	Patricia		
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani		
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius		
CAZELLES	Jean Pierre	NAUTRE	Eva		
CAZENEUVE	Serge	NAVARRO	Karine		
CESSÉS	Evelyne	OBIS	Eliane		
COLOMBIES	Christophe	PORTET	Christian		
COURNEDE	Magali	POUS	Thierry		
CROUX	Christian	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
ARPAILLANGE	Michel	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
De La PANOUSE	Geoffroy	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
ESCRICH FONS	Esther	PALLEJA	Patrick	ZANATTA	Rémy
FIGNES	Jean-Claude	PEDRERO	Roger		
GUERRA	Olivier	PEIRO	Marielle		
HEBRARD	Gilbert	PERA	Annie		
IZARD	Christian	PETIT	Evelyne		
LATCHÉ	Catherine	POUILLES	Emmanuel		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHE	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 68

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président explique qu'en vertu de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être procédé à une modification des statuts de la communauté de communes.

Monsieur le Président donne lecture des statuts modifiés et précise que ce projet est présenté en annexe de la délibération.

Comme le prévoit l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la modification des statuts est soumise à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente modification statutaire pour se prononcer.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de la majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision des conseils municipaux est réputée favorable. Un arrêté préfectoral approuvera cette modification statutaire.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :**

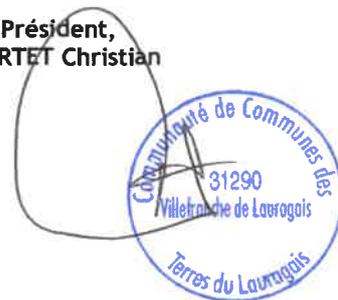
- **D'APPROUVER** la modification statutaires, telle que présentée, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à notifier à chacune des communes membres la présente délibération et les statuts modifiés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
BARTHES Serge**



**Le Président,
PORTET Christian**



Préambule

En application de l'article L.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), la Communauté de Communes vise à associer les Communes membres et leurs habitants au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Chapitre 1 - Composition et siège

ARTICLE 1.1 : Nom et composition

En application des articles L.5211-1 à L.5211-58 et L.5214-1 à L.5214-29 du CGCT il est formé une communauté de communes dénommée :

Les Terres du Lauragais

Et création d'un logo :



Cette communauté est constituée entre les communes désignées ci-après :

Aignes, Albiac, Auriac sur Vendinelle, Aurin, Avignonet-Lauragais, Beateville, Beauville, Bourg-Saint-Bernard, Cagnac, Calmont, Cambiac, Caragoudes, Caraman, Cessales, Folcarde, Francarville, Gardouch, Gibel, La Salvetat-Lauragais, Lagarde, Lanta, Le Cabanial, Le Faget, Loubens-Lauragais, Lux, Mascarville, Maurémont, Maureville, Mauvaisin, Monestrol, Montclar-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Montgaillard-Lauragais, Montgeard, Mourvilles-Basses, Nailloux, Prèserville, Prunet, Renneville, Rieumajou, Saint-Germier, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Lage, Saint-Rome, Saint-Vincent, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Saussens, Sègreville, Seyre, Tarabel, Toutens, Trébons sur la Grasse, Vallègue, Vallesvilles, Vendine, Vieilleville, Villefranche de Lauragais, Villenouvelle.

ARTICLE 1.2 : Durée

La Communauté est instituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 1.3 : Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé au :

73 avenue de la Fontasse

31290 Villefranche de Lauragais

En application des dispositions de l'article L.5211-11 du CGCT, le Conseil Communautaire peut se réunir en son siège ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des Communes membres.

Le siège de la communauté de communes pourra être transféré à la suite d'une modification statutaire conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du CGCT.

Chapitre 2 - Compétences

Article 2.1 : Compétences Obligatoires

2.1.1. Au sens de l'article L.5214-16 I

En application des dispositions de cet article, la communauté de communes est compétente :

1. En matière d'aménagement de l'espace
 - « *Aménagement de l'Espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire* » et « *Zone d'aménagement concertée* »
 - *Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur*
2. En matière de développement économique
 - *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251.17, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,*
3. Gestion des Milieux aquatique et prévention des inondations (GEMAPI)
4. Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
5. Collecte et traitement des déchets ménages et déchets assimilés
6. Eau

2.1.2- Au sens de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

- Elaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Article 2.2 : Compétences supplémentaires

2.2.1. Compétences supplémentaires avec intérêt communautaire - "compétences relevant de l'article L.5214-16 II du CGCT"

1. *"Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »*
2. *Création, aménagement et entretien de la voirie*
3. *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*
4. *Action sociale d'intérêt communautaire*
5. *Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8*
6. *Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.*

2.2.2. Autres compétences supplémentaires

1. Petite enfance

Les communes membres de la communauté de communes des Terres du Lauragais confient la mission d'accueil et d'information des familles à l'intercommunalité.

La communauté de communes Terres du Lauragais est compétente en matière de création, de coordination, d'organisation, de gestion :

- Des établissements et services d'accueil non permanent de jeunes enfants d'initiative publique quels que soient les modes de gestion

- Des Relais Petite Enfance (RPE) article 2 de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021)

Les RPE seront en charge notamment :

- De recenser les besoins des familles et les solutions d'accueil disponibles sur le territoire.
- D'informer et accueillir les familles et les futurs parents.

-Des Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) d'initiative publique

-La communauté de communes Terres du Lauragais est compétente en matière de pilotage et de coordination de la politique publique territorialisée de l'accueil du jeune enfant et d'appui à la parentalité, des postes de coordination et des dispositifs contractuels institutionnels qui en découlent.

Dans le cadre de la politique publique, la communauté de communes est compétente pour :

- La contractualisation avec la CAF et les autres partenaires en faveur du développement des modes d'accueil des jeunes enfants,
- Etablir un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (modalités de développement quantitatif et qualitatif, et de redéploiement des équipements et services d'accueil du jeune enfant, ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées) à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Soutenir les qualités des modes d'accueil (participer à l'amélioration de la qualité des structures que ce soit en mode direct ou indirect) et autres modes d'accueil (structures associatives par convention).

2. Enfance

La communauté de Communes Terres du Lauragais est compétente en matière de création, d'aménagement, de coordination, d'organisation et de gestion :

- Des accueils de loisirs, activités accessoires à ces accueils, séjours courts, séjours de vacances, destinés aux enfants de 3 à 12 ans sur les temps du mercredi après-midi après l'école et des vacances scolaires, quels que soient les modes de gestion.

- Des accueils de loisirs périscolaires d'origine communautaire destinés aux enfants de 3 à 12 ans fonctionnant les lundi, mardi, jeudi, vendredi avant et après chaque demi-journée d'enseignement, et le mercredi matin avant la classe.

- La communauté de communes Terres du Lauragais est compétente en matière de coordination des politiques publiques contractuelles avec les institutions partenaires, pour les enfants de 3 à 12 ans.

-La communauté de communes Terres du Lauragais est compétente en matière de soutien technique en ingénierie éducative sur le volet Enfance auprès des communes.

3. Jeunesse

- La communauté de communes Terres du Lauragais est compétente en matière de coordination, d'organisation, de gestion des accueils éducatifs organisés dans les collèges du territoire, quels que soient les modes de gestion, ainsi que des accueils, dispositifs et actions jeunesse relevant de ces accueils éducatifs collèges pouvant se dérouler en dehors des établissements.

-La communauté de communes Terres du Lauragais est compétente en matière de pilotage et de coordination de la politique publique territorialisée en matière de jeunesse et des dispositifs

contractuels qui en découlent (tel que la coordination et le pilotage des projets, la centralisation des dispositifs qui lui incombe PEDT, CEJ ...).

-La communauté de communes Terres du Lauragais est compétente en matière de soutien technique en ingénierie éducative sur le volet Jeunesses auprès des communes.

4. Insertion

La communauté de communes Terres du Lauragais est compétente pour la mise en œuvre d'une politique d'insertion des populations en difficulté par le biais notamment de :

- L'accès aux droits et au numérique,
- L'accompagnement au projet professionnel,
- L'emploi au sein des entreprises et de TDL,
- Les clauses sociales dans les marchés publics,
- ...
- *de chantiers d'insertion.*

➤ *Chantier d'insertion environnement* - *activités de la Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)*

Les activités du chantier environnement s'exercent sur deux types d'ateliers :

- *Réhabilitation du petit patrimoine bâti*
- *Travaux paysagers*

5. En matière de tourisme

La communauté de communes Terres du Lauragais est compétente en matière de tourisme pour :

• ***l'élaboration et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique à travers :***

- Le soutien des manifestations (événements culturels, sportifs, festifs ou autres...) et des actions de médiation qui participent à valoriser le bien canal du Midi et ses sites d'interprétation inscrits au schéma d'interprétation du canal du Midi.
- L'aménagement et l'entretien de dispositifs d'interprétation du patrimoine du canal du Midi pour les sites inscrits dans le schéma d'interprétation du canal du Midi :
 - Les six sites d'interprétation spécifique : le Pont d'En Serny, l'Aqueduc des Voûtes, les Écluses de Laval, de Renneville, d'Encassan et d'Emborrel ;
 - Les deux sites d'interprétation globale à Montesquieu-Lauragais et Gardouch : les sites éclusiers de Négra et Gardouch ;
 - Le site d'interprétation paysagère à Renneville ;
 - Les sites d'interprétation périphérique (les Moulins du Lauragais...).
- L'accompagnement des communes au développement d'espaces de loisirs de pleine nature ;
- L'accompagnement des communes dans la mise en place de dispositifs d'interprétation autour des plans d'eau ;

- ***l'aménagement et l'entretien du moulin à 6 ailes***
- ***Le développement touristique du lac de la Thésauque***
- ***En matière de sentiers de randonnée pour :***
 - *Coordination de l'entretien et du balisage des itinéraires de randonnée labellisés PR*
 - *En matière de création d'itinéraires de randonnée en vue de la labellisation PR et/ou pour le renouvellement de sa labellisation*
 - *Accompagner à la définition du projet et au tracé de l'itinéraire,*
 - *Assurer la coordination avec les partenaires (CDRP/FFRP/CD31...),*
 - *Accompagner la réalisation de conventions avec les différents acteurs et/ou propriétaires,*
 - *Participer à la valorisation de ces PR en prenant en charge la labellisation FFRP, l'aménagement et l'entretien du dispositif d'interprétation.*
 - *Accompagner la dynamique des grands itinéraires de randonnées non motorisées (participation aux comités de pilotage...)*
 - *Participer aux instances de gouvernances,*
 - *Accompagner les communes et les prestataires touristiques dans la mise en tourisme de ces grands itinéraires.*

6. Culture

La « Communauté de communes est compétente en matière de culture pour le soutien des manifestations et actions culturelles de dimension intercommunale :

- *Qui s'inscrivent dans une démarche partenariale (coopération entre plusieurs acteurs ou porteurs de projet du territoire communautaire...) et transversale (itinérance, pluridisciplinarité...)*
- *Qui concernent les champs d'actions suivants : livre et lecture, musique et danse, théâtre, arts de la rue et cirque, image et cinéma, patrimoine, culture scientifique (inélégibilité des fêtes locales, manifestations sportives...)* »
- *Le développement de la lecture publique à destination de tous les publics, par la mise en réseau et la mutualisation des équipements de lecture publique (bibliothèques et médiathèques) du territoire communautaire à l'exclusion de la création, de la gestion et de l'entretien de ces équipements."*

7. En matière de réseau de communication électronique

La communauté de communes Terres du Lauragais est compétente en matière de réseau de communication électronique pour :

- *L'établissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment :*
 - *Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique ...)* ;
- *L'établissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :*
 - *Mise à disposition de fourreaux,*
 - *Location de fibre optique noire,*

- Hébergement d'équipements d'opérateurs,
 - Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet,
 - Accès et collecte à très haut débit (fibre optique).
- La fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée

Chapitre 3 : Prestation de services

La communauté a la faculté de conclure, **pour** :

- L'ensemble des domaines de compétences de la communauté de communes
- Les fonctions supports de l'intercommunalité
- Les fonctions techniques de l'intercommunalités
 - Entretien et suivi des bâtiments
 - Entretien des espaces verts
 - Le prêt de matériel aux communes
 - L'animation sportive dans les communes sur le temps scolaire

avec des tiers non membres, les autres collectivités territoriales (département, région), établissements public de coopération intercommunale, pour des motifs d'intérêt public local, des contrats portant sur des prestations de services, dans les conditions prévues à l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chapitre 4 - Habilitations statutaires

Instruction des autorisations du droit des sols

La communauté de communes des Terres du Lauragais est habilitée à instruire les autorisations du droit de sols, dans le cadre d'un service commun, pour les communes membres ayant contractualisé avec la Communauté de communes par la signature d'une convention définissant les modalités de mise en œuvre de cette instruction et son contenu.

Chapitre 5 - Le Bureau

Le Bureau est composé conformément aux dispositions prévues à l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant des autres membres, le conseil communautaire, à chaque renouvellement général et lorsqu'il le souhaite en cours de mandat, fixe le nombre des autres membres.

Chapitre 6 - Dispositions juridiques

Article 6.2 : Adhésion à un syndicat mixte

Par dérogation à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire statuant à la majorité simple, décide seul de l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte sans qu'il y ait consultation des Communes membres.

Article 6.4 : Receveur de la Communauté de Communes

Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes sont exercées par le Trésorier Payeur de la Trésorerie de Revel.

Délibération N° DL2024_106

Objet - Election des représentants de la Communauté de Communes Terres du Lauragais au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Région Occitanie Manéo

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	RANC	Florence
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	ROUVILLAIN	Thierry
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	STEIMER	John
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	TOUJA	Michel
BRESSOLLES	Pierre	KONDRIYSZYN	Serge	VIVIES	Sylvie
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel		
CASES	Françoise	MALMAISON	Patricia		
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani		
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius		
CAZELLES	Jean Pierre	NAUTRE	Eva		
CAZENEUVE	Serge	NAVARRO	Karine		
CESSÉS	Evelyne	OBIS	Eliane		
COLOMBIES	Christophe	PORTET	Christian		
COURNEDE	Magali	POUS	Thierry		
CROUX	Christian	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
ARPAILLANGE	Michel	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
De La PANOUSE	Geoffroy	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
ESCRICH FONS	Esther	PALLEJA	Patrick	ZANATTA	Rémy
FIGNES	Jean-Claude	PEDRERO	Roger		
GUERRA	Olivier	PEIRO	Marielle		
HEBRARD	Gilbert	PERA	Annie		
IZARD	Christian	PETIT	Evelyne		
LATCHÉ	Catherine	POUILLES	Emmanuel		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 68

Monsieur le Président rappelle la délibération DL 2024-064 du conseil communautaire du 14 mai 2024, relative à l'adhésion au SMAGV MANEO

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Loi NOTRe,

Vu la délibération n° DL2024_064 du 14 mai portant adhésion de la Communauté de Communes Terres du Lauragais au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en région Occitanie- Maneo à compter du 1^{er} janvier 2025,

Au vu de l'article 5 des statuts du SMAGV MANEO, considérant les modalités de détermination de la représentativité des groupements membres, la Communauté de Communes Terres du Lauragais doit posséder 2 sièges de délégués titulaires et 2 sièges de délégués suppléants en représentation au comité syndical du SMAGV MANEO,

Monsieur le Président sollicite le Conseil Communautaire afin de désigner, après élection 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants en représentation de la Communauté de Communes Terres du Lauragais au SMAGV MANEO.

Monsieur Le président, informe le conseil communautaire, qu'une représentation homogène : représentative par secteur est souhaitée.

Monsieur le Président fait appel à candidature aux postes suivants :

Délégués Titulaires :

Madame GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
Madame CASES Françoise

Délégués Suppléants :

Monsieur RAMADE Jean-Jacques
Monsieur LASMAN Daniel

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de déroger au scrutin secret et d'effectuer le vote à main levée, les membres du conseil communautaire approuve le vote à main levée à l'unanimité.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **De DESIGNER** les représentants ci-après de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en région Occitanie - Maneo :
 - Délégués Titulaires :
Madame GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
Madame CASES Françoise
 - Délégués Suppléants :
Monsieur RAMADE Jean-Jacques
Monsieur LASMAN Daniel
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N° DL2024_107

Objet - Décision modificative N° 4 - Budget Général - Augmentation du chapitre 024 cession

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	RANC	Florence
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	ROUVILLAIN	Thierry
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	STEIMER	John
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	TOUJA	Michel
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	VIVIES	Sylvie
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel		
CASES	Françoise	MALMAISON	Patricia		
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani		
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius		
CAZELLES	Jean Pierre	NAUTRE	Eva		
CAZENEUVE	Serge	NAVARRO	Karine		
CESSÉS	Evelyne	OBIS	Eliane		
COLOMBIES	Christophe	PORTET	Christian		
COURNEDE	Magali	POUS	Thierry		
CROUX	Christian	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
ARPAILLANGE	Michel	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
De La PANOUSE	Geoffroy	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
ESCRICH FONS	Esther	PALLEJA	Patrick	ZANATTA	Rémy
FIGNES	Jean-Claude	PEDRERO	Roger		
GUERRA	Olivier	PEIRO	Marielle		
HEBRARD	Gilbert	PERA	Annie		
IZARD	Christian	PETIT	Evelyne		
LATCHE	Catherine	POUILLES	Emmanuel		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHE	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 68

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un montant de 6.750 € avait été prévu au BP 2024 sur le chapitre 024 récapitulatif des cessions d'immobilisations. Ce montant ayant pratiquement été atteint (6.500,00 € : cession d'un véhicule de portage repas), il convient de créditer ce chapitre d'un montant de 2.500 € supplémentaire en prévision des cessions d'un tracteur JOHN DEERE et d'un tracteur FENDT.

Cette DM sera équilibrée en créditant du même montant l'opération 52 en dépenses section d'investissement, comme suit :

CHAP. / ART.	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
CHAP. 024 : cessions				2.500,00 €
OP. 52 / CHAP. 23 / D. 2313 travaux en cours :			2.500,00 €	
TOTAL	€	€	2.500,00 €	2.500,00 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

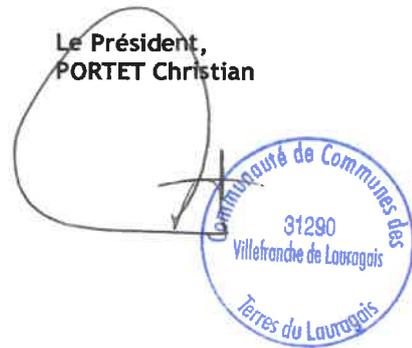
- D'APPROUVER la décision modificative N°4 sur le budget général concernant l'augmentation du chapitre 024 cession telle que présentée ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2024_108

Objet - Décision modificative N° 5 - Budget Général - Augmentation de l'opération de travaux n° 57 réhabilitation énergétique des crèches

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	RANC	Florence
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	ROUVILLAIN	Thierry
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	STEIMER	John
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	TOUJA	Michel
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	VIVIES	Sylvie
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel		
CASES	Françoise	MALMAISON	Patricia		
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani		
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius		
CAZELLES	Jean Pierre	NAUTRE	Eva		
CAZENEUVE	Serge	NAVARRO	Karine		
CESSSES	Evelyne	OBIS	Eliane		
COLOMBIES	Christophe	PORTET	Christian		
COURNEDE	Magali	POUS	Thierry		
CROUX	Christian	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
ARPAILLANGE	Michel	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
De La PANOUSE	Geoffroy	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
ESCRICH FONS	Esther	PALLEJA	Patrick	ZANATTA	Rémy
FIGNES	Jean-Claude	PEDRERO	Roger		
GUERRA	Olivier	PEIRO	Marielle		
HEBRARD	Gilbert	PERA	Annie		
IZARD	Christian	PETIT	Evelyne		
LATCHÉ	Catherine	POUILLES	Emmanuel		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 68

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un montant de 150.000 € TTC a été inscrit au BP 2024 en crédits nouveaux sur l'opération 57 / chapitre 21 concernant les crèches ODP de Villefranche, JAM de Caraman et KNX de Nailloux.

Suite à l'établissement du marché correspondant, le montant total TTC sera de 242.000 € TTC en incluant les travaux sur la crèche TPA d'Avignonet, non prévu au BP. Il y a donc lieu d'abonder le chapitre 21 d'un montant de 92.000 € TTC.

Cette DM sera équilibrée en réajustant les recettes CAF associées (minorées lors de l'inscription au BP 2024) ainsi que par du FCTVA supplémentaire, comme suit :

OP. / CHAP. / ART.	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OP. 57 / CHAP. 21 / D. 21351 : aménagement de constructions			92.000,00 €	
OP. 57 / CHAP. 13 / D. 1328 : autres subventions				78.800,00 €
CHAP. 10 / R. 10222 : FCTVA				13.200,00 €
TOTAL	€	€	92.000,00 €	92.000,00 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

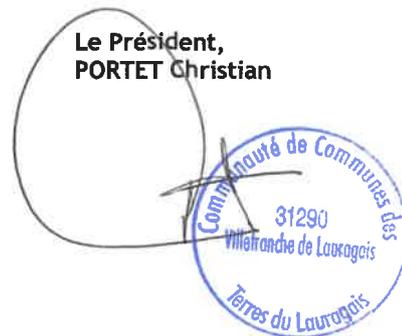
- **D'APPROUVER** la décision modificative N°5 sur le budget général concernant l'augmentation de l'opération de travaux n°57 réhabilitation énergétique des crèches telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N°DL2024_109

Objet - Décision modificative N°6 - Budget Général - Abonnement compte 673 titres annulés sur exercice antérieurs

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	RANC	Florence
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUGE	Cédric
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	ROUVILLAIN	Thierry
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	GLEYSES	Lison	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	STEIMER	John
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	TOUJA	Michel
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	VIVIES	Sylvie
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel		
CASES	Françoise	MALMAISON	Patricia		
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani		
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius		
CAZELLES	Jean Pierre	NAUTRE	Eva		
CAZENEUVE	Serge	NAVARRO	Karine		
CESSÉS	Evelyne	OBIS	Eliane		
COLOMBIES	Christophe	PORTET	Christian		
COURNEDE	Magali	POUS	Thierry		
CROUX	Christian	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
ARPAILLANGE	Michel	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
De La PANOUSE	Geoffroy	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
ESCRICH FONS	Esther	PALLEJA	Patrick	ZANATTA	Rémy
FIGNES	Jean-Claude	PEDRERO	Roger		
GUERRA	Olivier	PEIRO	Marielle		
HEBRARD	Gilbert	PERA	Annie		
IZARD	Christian	PETIT	Evelyne		
LATCHÉ	Catherine	POUILLES	Emmanuel		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYSES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 68

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a été constaté un titre en doublon datant de 2016 concernant la régularisation d'une subvention de la CDC pour une aide insertion handicap d'un montant de **1.830,81 €**.

Ce titre de recette faisant doublon, il y a lieu de procéder à l'annulation de ce titre par une inscription au 673 « titres annulés sur exercice précédent ». Ce compte n'étant pas assez provisionné, il convient de créditer ce compte d'un montant de **1.831 €** supplémentaire.

Cette DM sera équilibrée en réduisant du même montant le compte de dépenses 615228, comme suit :

CHAP. / ART.	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
CHAP. 67 / D 673 : titres annulés sur exo antérieurs	1.831,00 €			
CHAP. 011 / FIN 615228 : frais entretien bâtiments		1.831,00 €		
TOTAL	1.831,00 €	1.831,00 €	0,00 €	0,00 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

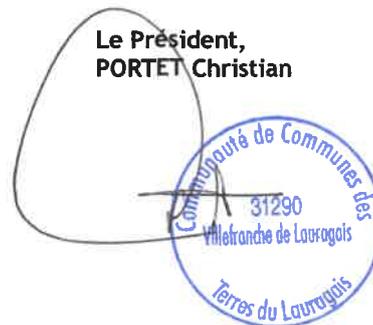
- **D'APPROUVER** la décision modificative N°6 sur le budget général concernant l'abondement du compte 673 titres annulés sur exercice antérieurs telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2024_110

Objet - Révision libre - Reste à charge 2023 du service de portage de repas

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	RANC	Florence
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	ROUVILLAIN	Thierry
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	STEIMER	John
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel		
CASES	Françoise	MALMAISON	Patricia		
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani		
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius		
CAZELLES	Jean Pierre	NAUTRE	Eva		
CAZENEUVE	Serge	NAVARRO	Karine		
CESSÉS	Evelyne	OBIS	Eliane		
COLOMBIES	Christophe	PORTET	Christian		
COURNEDE	Magali	POUS	Thierry		
CROUX	Christian	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
ARPAILLANGE	Michel	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
De La PANOUSE	Geoffroy	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
ESCRICH FONS	Esther	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSSÉ	Sandrine
FIGNES	Jean-Claude	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
GUERRA	Olivier	PEIRO	Marielle		
HEBRARD	Gilbert	PERA	Annie		
IZARD	Christian	PETIT	Evelyne		
LATCHÉ	Catherine	POUILLES	Emmanuel		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 67

Monsieur le président rappelle le rapport n°7-2023 : Révision Libre Reste à Charge Portage de repas, mis en place en 2023 et qui détaille les modalités du calcul de la révision libre lié à cette compétence.

Les communes ont été informées par courrier du montant du reste à charge 2023 pour chacune d'entre elles. Il convient donc de prendre une délibération pour acter la révision libre des attributions de compensations pour les communes concernées sur l'exercice 2024.

Monsieur le Président propose la révision des attributions de compensations des communes concernées de la façon suivante :

Le montant total du reste à charge du service s'élève à 66 697.05€ (colonne du tableau ci-dessous : montant du reste à charge Brut 2023)

Prélèvement sur les attributions de compensations au 1er janvier 2024 du forfait de 100 € par commune soit : 2 700€ (colonne forfait annuel prélevé sur les ac au 01/01/2024)

La différence 63 997.05€ (colonne reste à charge net) est répartie en fonction du nombre de repas commandés par les bénéficiaires des communes concernées.

Ce montant réparti (Reste à charge net par commune) sera prélevé sur l'attribution de compensation définitive de décembre (dernière colonne du tableau, à l'exception de la commune de Caraman, pour laquelle il convient de déduire le montant d'attribution de compensation déjà existant (16 681.00€).

Le montant total prélevé sur les attributions de compensations des communes est donc l'addition des colonnes : "forfait annuel prélevé sur les ac au 01/01/2024" + "Reste à charge net par commune", à l'exception de la commune de Caraman où il faut ajouter le montant figurant dans la colonne "AC déjà existante"

COMMUNE	Montant du reste à charge Brut 2023	Forfait annuel Prélév sur AC au 01/01/2024	Reste à charge Net 2023	NBRE DE REPAS PAR COMMUNE	Reste à charge net par commune	AC déjà existante	Non valeur 2023	Montant à prélever sur les acomptes d'AC en 2024
Albiac		100,00 €		400	1 752,02 €		0	1 752,02 €
Auriac		100,00 €		1714	7 507,42 €		0	7 507,42 €
Aurin		100,00 €		301	1 318,40 €		0	1 318,40 €
Beauville		100,00 €		280	1 226,42 €		0	1 226,42 €
Bourg St Bernard		100,00 €		839	3 674,87 €		0	3 674,87 €
Cambiac		100,00 €		12	52,56 €		0	52,56 €
Caragnades		100,00 €		590	2 584,24 €		0	2 584,24 €
Caraman		100,00 €		5524	24 195,45 €	16 681,00 €	0	7 514,45 €
Francaville		100,00 €			- €		0	- €
la Sèvetat lauragais		100,00 €			- €		0	- €
Lanta		100,00 €		1482	6 491,25 €		0	6 491,25 €
Le Cabanial		100,00 €			- €		0	- €
Le Faget		100,00 €		1103	4 831,21 €		0	4 831,21 €
Loubens Lauragais		100,00 €		80	350,40 €		0	350,40 €
Mascarville		100,00 €		361	1 581,20 €		0	1 581,20 €
Maureville		100,00 €		28	122,64 €		0	122,64 €
Mourvilles basses		100,00 €			- €		0	- €
Préserville		100,00 €		196	858,49 €		0	858,49 €
Prunet		100,00 €		156	683,29 €		0	683,29 €
Saussens		100,00 €		263	1 151,98 €		0	1 151,98 €
Segreville		100,00 €		0	- €		0	- €
St Pierre de Lages		100,00 €		706	3 092,32 €		0	3 092,32 €
Ste Foy d'Aigrefeuille		100,00 €		413	1 808,96 €		0	1 808,96 €
Tarabel		100,00 €			- €		0	- €
Toutens		100,00 €			- €		0	- €
Vallesvilles		100,00 €			- €		0	- €
Vendne		100,00 €		163	713,95 €		0	713,95 €
TOTAL	66 697,05 €	2 700,00 €	63 997,05 €	14611	63 997,05 €	16 681,00 €	- €	47 316,05 €

Concernant la commune de Caraman et compte tenu de sa participation déjà existante (depuis 2014) par AC au portage de repas, le montant d'AC transféré par la commune est déduit du montant initial de sa participation.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur la proposition de révision libre de l'attribution de compensation des communes concernées conformément au tableau ci-dessus. Il indique que les communes concernées devront également prendre une délibération pour valider le montant des AC révisées et conformément au rapport de la CLECT le montant sera prélevé sur le dernier acompte des AC définitives qui seront versées en décembre 2024.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la proposition telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N°DL2024_111

Objet - Révision libre - Reste à charge 2023 du service Alae

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	RANC	Florence
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUGÉ	Cédric
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	ROUVILLAIN	Thierry
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	RUFFAT	Daniel
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	STEIMER	John
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	LASMAN	Daniel		
CASES	Françoise	MALMAISON	Patricia		
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani		
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius		
CAZELLES	Jean Pierre	NAUTRE	Eva		
CAZENEUVE	Serge	NAVARRO	Karine		
CESSÉS	Evelyne	OBIS	Eliane		
COLOMBIES	Christophe	PORTET	Christian		
COURNEDE	Magali	POUS	Thierry		
CROUX	Christian	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
ARPAILLANGE	Michel	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
De La PANOUSE	Geoffroy	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
ESCRICH FONS	Esther	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSSÉ	Sandrine
FIGNES	Jean-Claude	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
GUERRA	Olivier	PEIRO	Marielle		
HEBRARD	Gilbert	PERA	Annie		
IZARD	Christian	PETIT	Evelyne		
LATCHÉ	Catherine	POUILLES	Emmanuel		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 67

Monsieur le président rappelle le rapport n°8-2023 : Révision Libre Reste à Charge ALAE mis en place en 2023 et qui détaille les modalités du calcul de la révision libre lié à cette compétence.

Les communes ont été informées lors d'une réunion qui s'est tenue le 28 juin, du montant du reste à charge 2023 pour chacune d'entre d'elles conformément au tableau ci-dessous.

Communes	nbe enfants différents Année scolaire 2022/2023	coût à l'enfant	Reste à charge 2023
AIGNES	20	216,44 €	4 328,74 €
CAIGNAC	40	216,44 €	8 657,47 €
CALMONT	251	216,44 €	54 325,63 €
GIBEL	40	216,44 €	8 657,47 €
MAUVAISIN	17	216,44 €	3 679,43 €
MONESTROL	5	216,44 €	1 082,18 €
MONTGEARD	63	216,44 €	13 635,52 €
NAILLOUX	495	216,44 €	107 136,21 €
SAINTE-LEON	161	216,44 €	34 846,32 €
SEYRE	12	216,44 €	2 597,24 €
TOTAL	1104		238 946,21 €

Monsieur le Président rappelle :

- Qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour acter la révision libre des attributions de compensations pour les communes concernées participant au reste à charge ALAE
- Que les communes concernées devront également délibérer pour acter cette révision libre.
- Que la formule de calcul figurant dans le rapport de CLECT prévoit :
 - o Le versement d'un acompte du reste à charge 2023 par les communes concernées, qui sera prélevé lors du versement du solde des attributions de compensation définitive en décembre 2024. Cet acompte est calculé de la façon suivante : cout à l'enfant de 2022 * par le nombre d'enfant présent sur les structures en 2023.
 - o Le versement du solde du reste à charge 2023 par les communes concernées, qui sera prélevé sur le montant de l'attribution de compensation provisoire en janvier 2025. Ce solde est calculé de la façon suivante : cout de l'enfant 2023 * par le nombre d'enfant 2023. (cf. tableau ci-dessous :)

Communes	PRELEVEMENT SUR AC DE DECEMBRE 2024			PRELEVEMENT SUR AC PROVISoire DE JANVIER 2025		
	nbe enfants 2023	COÛT PAR ENFANT 2022	ACOMPTE	nbe enfants 2023	COÛT PAR ENFANT 2023	SOLDE
AIGNES	20	151,16	3 023,20 €	20	216,44	1 305,54 €
CAIGNAC	40	151,16	6 046,40 €	40	216,44	2 611,07 €
CALMONT	251	151,16	37 941,16 €	251	216,44	16 384,47 €
GIBEL	40	151,16	6 046,40 €	40	216,44	2 611,07 €
MAUVAISIN	17	151,16	2 569,72 €	17	216,44	1 109,71 €
MONESTROL	5	151,16	755,80 €	5	216,44	326,38 €
MONTGEARD	63	151,16	9 523,08 €	63	216,44	4 112,44 €
NAILLOUX	495	151,16	74 824,20 €	495	216,44	32 312,01 €
SAINTE-LEON	161	151,16	24 336,76 €	161	216,44	10 509,56 €
SEYRE	12	151,16	1 813,92 €	12	216,44	783,32 €
TOTAL	1104		166 880,64 €	1104		72 065,57 €
					reste a charge 2023	238 946,21 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la proposition telle que présentée ci-dessus.

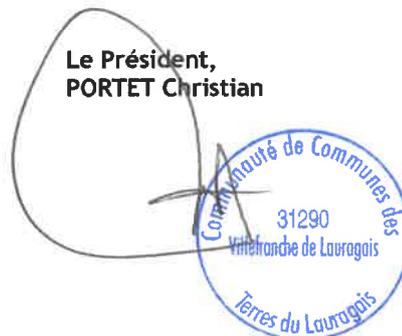
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2024_112

Objet - Délibération de principe concernant le lancement du pacte financier et fiscal

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine		
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
CASSAN	Jean-Clément	MILHES	Marius		
CASTAGNÉ	Didier	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	NAVARRO	Karine		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUS	Thierry		
COURNEDE	Magali	RAMADE	Jean-Jacques		
CROUX	Christian	RANC	Florence		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LASMAN	Daniel	POUILLES	Emmanuel
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
BREIL	Christophe	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
ESCRICH FONS	Esther	MOUYSSÉ	Maryse	TOUJA	Michel
FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSSÉ	Sandrine
GUERRA	Olivier	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle		
IZARD	Christian	PERA	Annie		
LATCHÉ	Catherine	PETIT	Evelyne		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 66

Monsieur le président indique que dans la continuité du travail réalisé ces deux dernières années sur la mise en place des compétences de l'intercommunalité, et après avoir échangé avec le bureau communautaire qui a émis un avis favorable, il propose de lancer la procédure d'élaboration d'un pacte financier et fiscal.

Il indique que ce document permet après avoir élaboré un diagnostic du territoire (analyse rétrospective de l'ensemble du bloc communal et intercommunal et prospective de l'intercommunalité) de définir et déterminer les relations financières entre les communes membres et l'intercommunalité. Le pacte financier et fiscal permet de définir des objectifs en termes d'optimisation des ressources et des charges, de solidarité intercommunale le tout en cohérence avec le projet de territoire.

Monsieur le président demande au conseil de communauté de prendre une délibération de principe pour acter cette démarche.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la proposition telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
BARTHES Serge**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2024_113

Objet - Non valeurs et créances irrécouvrables - Budget Général

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine		
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
CASSAN	Jean-Clément	MILHES	Marius		
CASTAGNÉ	Didier	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	NAVARRRO	Karine		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSSES	Evelyne	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUS	Thierry		
COURNEDE	Magali	RAMADE	Jean-Jacques		
CROUX	Christian	RANC	Florence		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LASMAN	Daniel	POUILLES	Emmanuel
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
BREIL	Christophe	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
ESCRICH FONS	Esther	MOUYSSSET	Maryse	TOUJA	Michel
FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSSSE	Sandrine
GUERRA	Olivier	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle		
IZARD	Christian	PERA	Annie		
LATCHÉ	Catherine	PETIT	Evelyne		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 66

SLOW

Monsieur le président informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier a transmis :

- Une liste de 294 écritures (voir liste n° 6387110212 en pièce jointe) à inscrire en créances irrecevables (datant entre 2003 et 2023) pour lesquelles plus aucune action contentieuse n'est possible.

Le montant total de cette liste est de **16.513,67 €** et à porter sur le compte 6541 du budget de TDL

- Une liste de 59 écritures (voir liste n° 6640221312 en pièce jointe) à inscrire en créances éteintes (datant de 2013 à 2022) pour lesquelles des liquidations judiciaires et surendettement ont été instruites

Le montant total de cette liste est de **5.213,07 €**, et à porter sur le compte 6542 du budget de TDL.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'admission en non-Valeurs de ces deux listes.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

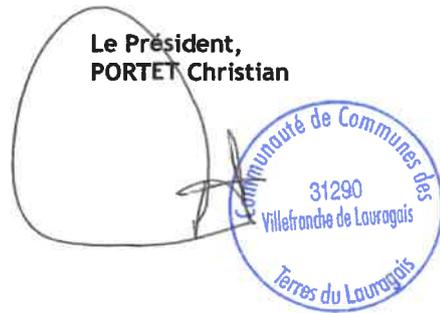
- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeurs des deux listes telles que présentées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
BARTHES Serge**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2024_114

Objet - Dégâts d'orage Auriac sur Vendinelle - Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	GLEYSES	Lison	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine		
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
CASSAN	Jean-Clément	MILHES	Marius		
CASTAGNÉ	Didier	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	NAVARRO	Karine		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUS	Thierry		
COURNEDE	Magali	RAMADE	Jean-Jacques		
CROUX	Christian	RANC	Florence		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICHE-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LASMAN	Daniel	POUILLES	Emmanuel
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
BREIL	Christophe	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
ESCRICHE FONS	Esther	MOUYSSÉ	Maryse	TOUJA	Michel
FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSSÉ	Sandrine
GUERRA	Olivier	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle		
IZARD	Christian	PERA	Annie		
LATCHÉ	Catherine	PETIT	Evelyne		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYSES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que le territoire de la communauté des communes a subi des dégâts d'orage sur les voies communales le 17 mai 2024.

Aides du conseil départemental de la Haute Garonne						
Communes	Date dégâts d'orage	Estimation des travaux HT (Hors révision)	% subvention pool routier	Montant de subvention	Part restant à charge HT	Participation communale HT (50%)
Auriac sur Vendinelle	17/05/2024	20 180,00 €	58,75%	11 855,75 €	8 324,25 €	4 162,13 €
	Montant total HT DEPENSES	20 180,00 €			8 324,25 €	
	Montant total HT RECETTES			11 855,75 €		4 162,13 €

Monsieur le Président propose, comme les exercices précédents, que les communes concernées participent à hauteur de 50% du restant à charge après déduction faites des subventions du département et de la préfecture, sous forme de fonds de concours.

Monsieur le Président rappelle à ce sujet, la règle à respecter pour les fonds de concours (art. L 5214-16V du CGCT).

Le bénéficiaire du fonds de concours, en l'espèce la communauté de communes, doit assurer une part du financement au moins égale au montant des fonds de concours alloués par ses communes membres.

Monsieur le Président rappelle également que les crédits seront inscrits au BP 2024, en section de Fonctionnement, à l'article 615231 et la participation des communes sera imputée à l'article 74741.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
 Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** les montants dans le cadre de la prise en charges des travaux liés au dégâts d'orage, comme détaillées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention au taux pratiqué par le Pool Routier.
- **De METTRE** en place un fonds de concours pour la commune de Auriac sur Vendinelle en vue de participer au financement des travaux d'entretien de voiries communales impactées, à hauteur de 50% du reste à charge,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N°DL2024_115

Objet - Avenant marché atelier de Caraman

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine		
BRESSOLLES	Pierre	KONDYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
CASSAN	Jean-Clément	MILHES	Marius		
CASTAGNÉ	Didier	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	NAVARRO	Karine		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUS	Thierry		
COURNEDE	Magali	RAMADE	Jean-Jacques		
CROUX	Christian	RANC	Florence		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LASMAN	Daniel	POUILLES	Emmanuel
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
BREIL	Christophe	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
ESCRICH FONS	Esther	MOUYSSÉ	Maryse	TOUJA	Michel
FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSSÉ	Sandrine
GUERRA	Olivier	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle		
IZARD	Christian	PERA	Annie		
LATCHE	Catherine	PETIT	Evelyne		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHE	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 66

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 031-200071298-20240709-DL2024_115-DE

Monsieur le Président informe le conseil communautaire, qu'il est proposé un avenant au lot CHAUFFAGE attribué à l'entreprise ESGM (106 000 € HT) pour un montant de 2 430 € HT relatif à la modification du réseau VMC dans la salle de réunion. L'évolution du marché est de 2 %.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant au lot chauffage attribué à l'entreprise ESGM pour un montant de 2 430€ HT tel que présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N°DL2024_116

Objet - Marché confection et livraison de repas en liaison froide pour la petite enfance

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine		
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
CASSAN	Jean-Clément	MILHES	Marius		
CASTAGNÉ	Didier	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	NAVARRO	Karine		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUS	Thierry		
COURNEDE	Magali	RAMADE	Jean-Jacques		
CROUX	Christian	RANC	Florence		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LASMAN	Daniel	POUILLES	Emmanuel
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
BREIL	Christophe	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
ESCRICH FONS	Esther	MOUYSSSET	Maryse	TOUJA	Michel
FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSSSE	Sandrine
GUERRA	Olivier	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle		
IZARD	Christian	PERA	Annie		
LATCHÉ	Catherine	PETIT	Evelyne		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

La consultation n'est pas allotie. Le présent marché est passé pour une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois sans que sa durée maximale ne puisse excéder 36 mois.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir le prestataire API RESTAURATION pour l'offre de base (menu 5 composantes) pour un montant estimatif annuel de 196 279.87 € HT.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

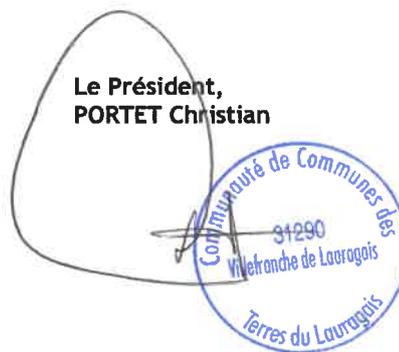
- **D'ATTRIBUER** le marché à la société API RESTAURATION pour un montant estimatif annuel de 196 279.87€ HT tel que présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2024_117

Objet - Marché de fourniture et livraison de pièces pour l'entretien de véhicules légers, utilitaires et poids lourds 2024_006

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine		
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
CASSAN	Jean-Clément	MILHES	Marius		
CASTAGNÉ	Didier	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	NAVARRO	Karine		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUS	Thierry		
COURNEDE	Magali	RAMADE	Jean-Jacques		
CROUX	Christian	RANC	Florence		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LASMAN	Daniel	POUILLES	Emmanuel
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
BREIL	Christophe	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
ESCRICH FONS	Esther	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSSSE	Sandrine
GUERRA	Olivier	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Mariette		
IZARD	Christian	PERA	Annie		
LATCHÉ	Catherine	PETIT	Evelyne		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président informe le conseil communautaire, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres) en vertu des articles R.2124-1 et suivants du code de la commande publique.
Il a pour objet l'entretien, la réparation, la fourniture de pièces et de pneumatiques pour la flotte de véhicules légers et lourds de l'intercommunalité.

Le marché comprend 3 lots, avec un montant annuel maximum pour chacun d'entre eux :

Intitulés des lots	Montant maximum HT annuel
Lot 1 : Fourniture, pose et réparation de pneumatiques	60 000
Lot 2 : Fourniture de pièces pour les poids lourds	20 000
Lot 3 : Fourniture de pièces pour les véhicules légers et utilitaires	20 000

Le marché est d'une durée d'un an à compter de sa notification et est renouvelable 3 fois.

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'avis d'appel d'offres a été publié le 5 mai 2024 sur le profil d'acheteur DEMATIS, sur le JOUE et le BOAMP.

La date de limite de retour des offres a été fixée au 4 juin 2024 à 12h00.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose :

- Pour le lot 1 de retenir l'offre de la société VIALATTE PNEUS pour un montant total de 60 987.30 € annuels HT (estimatifs et non contractuels).
- Pour les lots 2 et 3 de les déclarer infructueux pour motif d'offres irrégulières.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

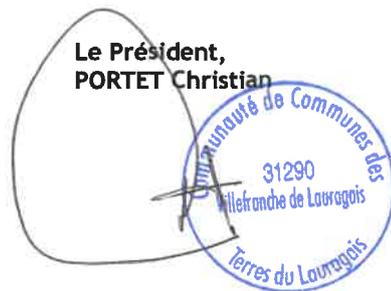
- D'ATTRIBUER le lot 1 à la société VIALATTE PNEUS pour un montant total de 60 987.30€ HT annuel tel que présenté ci-dessus.
- DE DECLARER les lots 2 et 3 infructueux.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2024_118

Objet - Marché de travaux d'extension du siège administratif

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	ROUÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine		
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
CASSAN	Jean-Clément	MILHES	Marius		
CASTAGNÉ	Didier	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	NAVARRO	Karine		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUS	Thierry		
COURNEDE	Magali	RAMADE	Jean-Jacques		
CROUX	Christian	RANC	Florence		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LASMAN	Daniel	POUILLES	Emmanuel
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
BREIL	Christophe	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
ESCRICH FONS	Esther	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSE	Sandrine
GUERRA	Olivier	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle		
IZARD	Christian	PERA	Annie		
LATCHÉ	Catherine	PETIT	Evelyne		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président informe le conseil communautaire, que la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique. La consultation est allotie en 9 lots :

N°	Intitulés lots séparés	Montant de l'estimation € HT
1	GROS OEUVRE	137 185
2	CHARPENTE COUVERTURE	31 598.50
2-1	Tranche optionnelle Couverture sur zone voisine	14 366
3	ITE (ENDUITS PEINTURE FACADE)	14 865
4	MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE	34 880
5	CLOISONS PLATRERIE ISOLATION	22 267
6	MENUISERIES INTERIEURES	14 044
7	CHAUFFAGE-VENTILATION ET CLIMATISATION (C-V-C)	40 044
8	ELECTRICITE - COURANT FORT - COURANT FAIBLE (CFO-CFA)	25 795
9	PEINTURES SOLS SOUPLES	20 222
	TOTAL	355 244.00

Le présent marché est passé pour une durée de 7 mois.

L'avis d'appel public à concurrence a été diffusé sur La Dépêche du Midi, le 28/05/2024 et le profil d'acheteur DEMATIS. La date limite de dépôt des offres était établie au 17/06/2024 à 12h00.

Le lot 6 menuiseries intérieures n'a pas eu d'offres. En l'absence d'offres, il est proposé de déclarer le lot sans suite pour cause d'infructuosité.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir les offres suivantes :

N°	Intitulés lots séparés	Procédure	Attributaire	Montant € HT
1	GROS OEUVRE	Procédure adaptée avec négociation	SARL NEROCAN BATIMENT	141 000.00
2	CHARPENTE COUVERTURE + Tranche optionnelle Couverture sur zone voisine	Procédure adaptée sans négociation	SAS ROSALA	38 501.95 avec l'option
3	ITE (ENDUITS PEINTURE FACADE)	Procédure adaptée avec négociation	GEO ENVIRONNEMENT	14 528.93
4	MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE	Procédure adaptée avec négociation	Ets LABEUR	35 115.00
5	CLOISONS PLATRERIE ISOLATION	Procédure adaptée avec négociation	LCE DECO	22 429.00
6	MENUISERIES INTERIEURES	Devis suite lot infructueux	APPLICATION DU BOIS ET CONCEPT	10 813.36
7	CHAUFFAGE- VENTILATION ET CLIMATISATION (C-V-C)	Procédure adaptée sans négociation	DIASCLIM	27 824.00
8	ELECTRICITE - COURANT FORT - COURANT FAIBLE (CFO-CFA)	Procédure adaptée avec négociation	CHARTIER ELECTRICITE	26 406.83
9	PEINTURES SOLS SOUPLES	Procédure adaptée avec négociation	DECOS 2000	20 117.20
	MONTANT € HT			336 736.27
	MONTANT € TTC			404 083. 52

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De déclarer sans suite le lot N° 6 MENUISERIE INTERIEURE**
- **D'ATTRIBUER** le lot 1 Gros œuvre et VRD à l'entreprise SARL NEROCAN BATIMENT pour un montant de 141 000.00 € HT,
- **D'ATTRIBUER** le lot 2 Charpente - couverture à l'entreprise SAS ROSALA pour un montant de 38 501.95 avec l'option,
- **D'ATTRIBUER** le lot 3 Isolation thermique extérieur à l'entreprise GEO ENVIRONNEMENT pour un montant de 14 528.93€ HT,
- **D'ATTRIBUER** le lot 4 Menuiseries extérieures à l'entreprise MENUISERIE LABEUR pour un montant de 35 115.00€ HT,
- **D'ATTRIBUER** le lot 5 Cloisons Plâtrerie isolation à l'entreprise LCE DECO pour un montant de 22 429.00 € HT,
- **D'ATTRIBUER** le lot 6 Menuiseries intérieures à APPLICATION DU BOIS pour un montant de 10 813.36.00€ HT,
- **D'ATTRIBUER** le lot 7 chauffage ventilation et climatisation à DIASCLIM pour un montant de 27 824.00 HT,
- **D'ATTRIBUER** le lot 8 Electricité à l'entreprise CHARTIER ELECTRICITE pour un montant de 26 406.83€ HT,

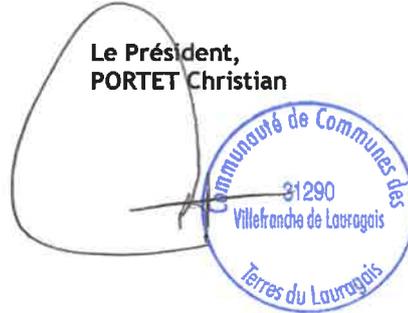
- **D'ATTRIBUER** le lot 9 Peintures sols souples à l'entreprise DECOS 2000 pour un montant de 20 117.20€ HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
 - **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2024_119

Objet - Redevance d'occupation du domaine public

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine		
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
CASSAN	Jean-Clément	MILHES	Marius		
CASTAGNÉ	Didier	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	NAVARRO	Karine		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSSES	Evelyne	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUS	Thierry		
COURNEDE	Magali	RAMADE	Jean-Jacques		
CROUX	Christian	RANC	Florence		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LASMAN	Daniel	POUILLES	Emmanuel
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
BREIL	Christophe	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
ESCRICH FONS	Esther	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSE	Sandrine
GUERRA	Olivier	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle		
IZARD	Christian	PERA	Annie		
LATCHÉ	Catherine	PETIT	Evelyne		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président rappelle, Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Il appartient à l'organe délibérant de la personne publique propriétaire du domaine public mis à disposition de se prononcer sur le montant de la redevance selon le type d'occupation du domaine public.

Le montant de cette redevance, fixé par la Communauté de communes, prend en compte les avantages de toutes natures procurés au titulaire de l'autorisation.

Lorsque l'activité constitue une exploitation économique du domaine public, la Communauté de communes est dans l'obligation de faire acquitter une redevance à l'occupant (article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

La redevance est à régler après réception d'un avis des sommes à payer établi par la Communauté de communes et envoyé par le comptable public en charge du recouvrement.

Il est proposé de fixer les montants des tarifs de redevance suivants, applicables aux activités commerciales :

- **Manifestations avec stands de vente**

Montant forfaitaire en € par jour en fonction du nombre de stands de vente :

Élément tarifé	Formule de calcul	Redevance forfaitaire	Unité	Redevance forfaitaire en € / jour (Rf)
Manifestations avec stands de vente	$R = Rf \times J$	1 stand de vente	Jour	15 €
	$R = Rf \times J$	Jusqu'à 5 stands de vente	Jour	60 €
	$R = Rf \times J$	De 6 à 10 stands de vente	Jour	100 €
	$R = Rf \times J$	De 11 à 21 stands de vente	Jour	150 €
	$R = Rf \times J \times \text{Nbre de stand}$	A partir de 22 stands de vente	Par stand / jour	7 €

*Chaque jour commencé est dû dans son intégralité.

- **Autres occupations applicables aux activités commerciales :**

Élément tarifé	Formule de calcul	Redevance forfaitaire	Unité	Redevance forfaitaire en € (Rf) / unité	
				ZAE créées par la CC	Autres lieux
Occupations applicables aux activités commerciales	$R = Rf \times \text{jour}$	Stand de vente de type food-truck sans encrage au sol	Jour	10 €	25 €
	$R = Rf \times \text{semaine}$		Semaine	20 €	50 €
	$R = Rf \times \text{mois}$		Mois	30 €	100 €
	$R = Rf \times \text{m}^2 \times \text{mois}$	Stand de vente bati avec ancrage au sol mais démontable	Mois/ m2	5 €	

	R = Rf x jour	Jeux gonflables, structures enfants	Jour	10 €
	R = Rf x jour ou	Vente de prestations (balades, cours, activités commerciales utilisant le domaine public,...)	Jour ou	25 €
	R = Rf x chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires	3%

*Chaque jour commencé est dû dans son intégralité.

Cas d'exonérations :

Comme le permet le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et la loi n° 2024-344 du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative, il est proposé l'exonération de redevance pour certaines activités portées par une association régie par la [loi du 1er juillet 1901](#) relative au contrat d'association ainsi que pour diverses activités d'intérêt général où l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même :

Exonérations		
Manifestation partie terrestre, bâti, plan d'eau et domaine routier	Manifestation organisée par une association loi 1901.	Gratuit
Manifestation partie terrestre, bâti, plan d'eau et domaine routier	Manifestation organisée par une collectivité ou un établissement public et concourant à : - la mise en valeur, la préservation, la sensibilisation ou l'animation du domaine intercommunal - à la promotion de la politique intercommunale	Gratuit
Vente de prestations (balades, cours, activités utilisant le domaine public, ...)	Prestation organisée par une structure à but non lucratif et concourant à : - la mise en valeur, la préservation, la sensibilisation ou l'animation du domaine intercommunal - à la promotion de la politique intercommunale	Gratuit

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER les tarifs d'occupation du domaine public tels qu'énoncés ci-dessus à compter du 10 juillet 2024.
- De DELIVRER copie de la présente délibération au comptable public pour liquidation.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 031-200071298-20240709-DL2024_119-DE

S'LO

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian



Détails et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N° DL2024_120

Objet - Accroissement Temporaire d'Activité

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine		
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
CASSAN	Jean-Clément	MILHES	Marius		
CASTAGNÉ	Didier	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	NAVARRO	Karine		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUS	Thierry		
COURNEDE	Magali	RAMADE	Jean-Jacques		
CROUX	Christian	RANC	Florence		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LASMAN	Daniel	POUILLES	Emmanuel
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
BREIL	Christophe	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
ESCRICH FONS	Esther	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSE	Sandrine
GUERRA	Olivier	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Mariette		
IZARD	Christian	PERA	Annie		
LATCHE	Catherine	PETIT	Evelyne		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHE	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 66

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité ;

Le président propose de prendre une délibération pour les cas suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Cat.	Nombre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Sociale	Cadre d'emploi des Educateurs de jeunes enfants	A	1	12 mois maximum	17 h 30
Technique	Cadre d'emploi des Adjoints techniques	C	1	12 mois maximum	8 h 00
Animation	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	C	1	12 mois maximum	35 h 00
			2	12 mois maximum	34 h 00
			3	12 mois maximum	33 h 00
			3	12 mois maximum	32 h 45
			1	12 mois maximum	31 h 00
			3	12 mois maximum	28 h 20
			2	12 mois maximum	27 h 40
			2	12 mois maximum	27 h 20
			3	12 mois maximum	26 h 20
			1	12 mois maximum	26 h 00
			2	12 mois maximum	25 h 30
			1	12 mois maximum	25 h 20
			1	12 mois maximum	25 h 10
			1	12 mois maximum	25 h 00
			3	12 mois maximum	24 h 45
			3	12 mois maximum	24 h 30
			1	12 mois maximum	22 h 00
			4	12 mois maximum	20 h 20
			1	12 mois maximum	19 h 40
			1	12 mois maximum	19 h 20
1	12 mois maximum	18 h 30			
2	12 mois	18 h 20			

			<i>maximum</i>	
		2	<i>12 mois maximum</i>	17 h 50
		10	<i>12 mois maximum</i>	13 h 00
		2	<i>12 mois maximum</i>	10 h 40
		4	<i>12 mois maximum</i>	9 h 20
		7	<i>12 mois maximum</i>	08 h 00
		3	<i>12 mois maximum</i>	06 h 00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ces postes contractuels. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget 2024.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leurs profils. Les rémunérations seront limitées à l'indice terminal des grades de référence adaptés aux emplois concernés.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

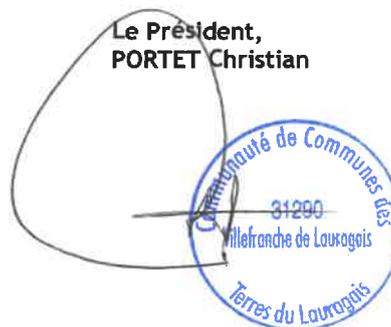
- **D'APPROUVER** la création des postes tel que présentés ci-dessus,
- **De DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions nécessaires en rapport avec ces recrutements et ses rémunérations étant précisé que ces derniers seront limités aux indices terminaux des grades de référence adaptés aux emplois concernés dont les crédits sont prévus au Budget 2024.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
BARTHES Serge**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2024_121

Objet - Accroissement Saisonnier d'Activité

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	GLEYSES	Lison	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine		
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
CASSAN	Jean-Clément	MILHES	Marius		
CASTAGNÉ	Didier	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	NAVARRO	Karine		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUS	Thierry		
COURNEDE	Magali	RAMADE	Jean-Jacques		
CROUX	Christian	RANC	Florence		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSSE Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LASMAN	Daniel	POUILLES	Emmanuel
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
BREIL	Christophe	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
ESCRICH FONS	Esther	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSSSE	Sandrine
GUERRA	Olivier	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle		
IZARD	Christian	PERA	Annie		
LATCHÉ	Catherine	PETIT	Evelyne		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYSES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 66

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité ;

Le président propose de prendre une délibération pour les cas suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Cat.	Nombre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Animation	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	C	1	6 mois maximum	33 h 00
			3		32 h 45
			2		32 h 30
			1		31 h 20
			2		31 h 00
			3		27 h 20
			1		25 h 30
			1		25 h 20
			2		25 h 00
			1		24 h 45
			1		20 h 20
			1		19 h 40
			1		19 h 20
			4		13 h 00
			2		08 h 00
2	06 h 00				
Administrative	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	C	2	6 mois maximum	35 h 00
Technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques		3	6 mois maximum	35 h 00
		C	2	6 mois maximum	25 h 00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ces postes contractuels. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2024.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leurs profils. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté aux emplois concernés.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création des postes tel que présentés ci-dessus,
- **De DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions nécessaires en rapport avec ces recrutements et ses rémunérations étant précisé que ces derniers seront limités aux indices terminaux des grades de référence adaptés aux emplois concernés dont les crédits sont prévus au Budget 2024.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
BARTHES Serge**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2024_122

Objet - Emploi permanent

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	DARNAUD	Guy	ROUVILLAIN	Thierry
BARRAU	Valery	FAURE GIRARDIN	Christel	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	FERLICOT	Laurent	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	STEIMER	John
BOMBAIL	Jean-Pierre	GRAFEUILLE ROUDET	Valérie	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	GUAGNO	Antoine		
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge		
CAMINADE	Christian	LABATUT	David		
CANAL	Blandine	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
CASSAN	Jean-Clément	MILHES	Marius		
CASTAGNÉ	Didier	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	NAVARRO	Karine		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUS	Thierry		
COURNEDE	Magali	RAMADE	Jean-Jacques		
CROUX	Christian	RANC	Florence		

Membres suppléants représentant un titulaire

BRET	Jean	Représente M. RAMOND Patrice
CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
MARTORELL	Didier	Représente Mme VERCRUYSSÉ Sandrine

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBERTON	Jean	LASMAN	Daniel	POUILLES	Emmanuel
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	RAMOND	Patrice
BREIL	Christophe	MAZAS CANDEIL	Alexandre	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CLARET	Jean-Jacques	MIQUEL	Laurent	ROBERT	Anne-Marie
De La PANOUSE	Geoffroy	MIR	Virginie	ROS-NONO	Francette
DUMAS PILHOU	Bertrand	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
ESCRICH FONS	Esther	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
FIGNES	Jean-Claude	PALLEJA	Patrick	VERCRUYSSÉ	Sandrine
GUERRA	Olivier	PEDRERO	Roger	ZANATTA	Rémy
HEBRARD	Gilbert	PEIRO	Marielle		
IZARD	Christian	PERA	Annie		
LATCHÉ	Catherine	PETIT	Evelyne		

Pouvoirs

ALBERTON	Jean	Procuration à M. AVERSENG Pierre
ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
DUMAS PILHOU	Bertrand	Procuration à Mme CASES Françoise
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
HEBRARD	Gilbert	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
LATCHÉ	Catherine	Procuration à M. STEIMER John
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MIR	Virginie	Procuration à Mme SIORAT Florence
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à Mme CANAL Blandine
ROUQUAYROL	Pierre-Alain	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BARTHES Serge

Nombre de votants : 66

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Monsieur le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose de créer un emploi permanent comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Durée hebdomadaire
Animation	Cadre d'emploi des Adjoints d'animation	C	1	12 h 00

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur cette création d'emploi permanent dont les crédits ont été prévus au budget primitif 2024.

Il précise ensuite que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire et que le déroulement de carrière correspondra au cadre d'emploi concerné.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création de l'emploi permanent tel que présenté ci-dessus, dont les crédits sont prévus au budget 2024.
- **De DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
BARTHES Serge



Le Président,
PORTET Christian

